

SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU MARDI 8 NOVEMBRE 2011

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

MAISON DE RETRAITE « LES ORCHIDEES »

délibération 2011/71

Messieurs VINCLET et BLONDEAU, gestionnaires de la maison de retraite « les Orchidées » qui doit être mise aux normes (accessibilité,...) pour le 1^{er} janvier 2015, exposent leur projet de construction d'E.H.P.A.D. (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Après avoir étudié, dans un premier temps, l'extension et la rénovation du bâtiment actuel sur place, les gérants ont envisagé, dans un second temps, la construction d'un nouvel établissement dans le lotissement « les hameaux de Cagny ».

Cette réalisation se ferait en partenariat avec la société PARTELIOS qui serait propriétaire des locaux et Messieurs VINCLET et BLONDEAU seraient gestionnaires de la structure comme actuellement.

Pour le financement du projet, la société PARTELIOS a obtenu auprès de la banque DEXIA un prêt de 3 720 000 € sur 32 ans pour lequel elle demande la garantie de la commune.

Sans cette garantie le projet ne se réalisera pas sur Cagny car l'emprunt susceptible d'être alors obtenu sera classique et entraînera une hausse du coût du prix de séjour ce que les gérants ne veulent pas.

Dans l'hypothèse où le conseil municipal accepte de garantir le prêt, l'appel d'offres serait lancé mi-février, le dépouillement des offres interviendrait en avril et la construction pourrait débuter avant l'été 2012.

(Arrivée de Jean-Paul HAUGUEL)

Après un échange de questions-réponses, Madame le maire remercie pour leur intervention Messieurs VINCLET et BLONDEAU qui quittent la salle.

Suite à la présentation du projet de maison de retraite, Madame le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la garantie par la commune du prêt souscrit par la société PARTELIOS.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (1 ABSTENTION) :

- *accepte de garantir le prêt de 3 720 000 € souscrit par la société PARTELIOS auprès de la banque DEXIA sur une durée de 32 ans pour le financement de la maison de retraite « les Orchidées »,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de signer la convention de garantie,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

URBANISME – ENVIRONNEMENT

PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) : RESULTAT DE LA CONSULTATION ET ATTRIBUTION DU MARCHE

délibération 2011/73

En exécution de la délibération du conseil municipal n° 2011/59 du 5 juillet 2011, Madame le maire a assuré la publicité de la consultation (Ouest-France du 12/07/2011) menée pour la révision du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) communal, dans la forme juridique d'un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Les équipes ayant répondu à cette consultation sont les suivantes :

- le cabinet TECAM de Douvres-la-Délivrande
- l'association ARIM des Pays Normands de Caen

Une commission s'est réunie pour examiner ces propositions et en juger la valeur conformément aux critères retenus par le règlement de la consultation qui avait été remis aux équipes consultées.

Les critères indiqués pour le jugement des offres étaient :

- compétences et références : 50%
- méthodologie, compréhension des enjeux et calendrier proposé : 40%
- prix : 10%

LOTISSEMENT : PROJET DE LA FAMILLE D'HONDT

Madame le maire présente à l'assemblée le plan de masse d'intention de l'opération projetée par la famille D'HONDT sur des terrains situés route de Démouville.

Pour respecter les directives du SCOT de l'agglomération Caennaise, 35 logements seraient construits sur une surface d'1,6 ha ce qui représente une densité nette de l'opération de 28 logements à l'hectare.

Le projet prévoit un débouché sur la RD 228, en face du dégagement existant pour les nouvelles constructions situées en face du terrain D'HONDT. Cette sortie sur la route départementale est validée par Monsieur GIDON du Conseil général. Il convient qu'elle reçoive maintenant l'aval des services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Par ailleurs, les propriétaires ont accepté le principe de la mise en œuvre d'un revêtement (probablement bi-couche) sur le chemin privé menant à la ferme D'HONDT et bordant le futur lotissement.

Au vu des éléments présentés, le conseil municipal se déclare favorable sur le projet de lotissement.

COMMISSION FLEURISSEMENT : REUNION DU 19 OCTOBRE 2011

(Sylvie DE NEEF, rapporteur)

Au cours de la réunion du 19 octobre, la commission fleurissement a étudié les sujets suivants :

- *bilan du fleurissement d'été : les plantes vivaces ont été stockées pour être replantées dans les massifs de la Bersaine qui sont en cours de réaménagement (pose de bordures,...),*
- *les plantations d'hiver sont effectuées avec notamment de la récupération de bulbes,*

- *projets en cours* : - au niveau du carrefour « rue Jacques Brel et rue du Petit Sémillon », les îlots ont été enlevés, seul subsiste celui du centre qui fait l'objet d'une étude au titre de la compétence « sécurité » par la CDC du Valès dunes,
 - les plots verts de l'avenue du Parc sont en mauvais état et la commission souhaite sécuriser cette voie par d'autres dispositifs,
 - entrées de ville : des plantes grimpantes, genre clématites et rosiers grimpants, seront plantées au niveau des portiques d'entrée de ville
 - la pancarte « FREDON » pourrait être placée sur le muret de l'entrée de la mairie à l'opposé de celui supportant le blason de la commune. Il est à noter que le blason ainsi que le numéro de voirie de la mairie sont défraîchis et demandent à être remplacés,
 - à titre d'essai, des parterres seront paillés avec du lin,
- *concours des maisons fleuries* : la nouvelle formule convient aux lauréats qui étaient fort nombreux lors de la cérémonie de remise des prix,
- *concours des villes et villages fleuris* : en 2011, la commune a été classée 2^{ème} de sa catégorie et cette année, a obtenu sa 1^{ère} fleur qui lui sera décernée lors d'une cérémonie officielle en fin d'année. Le conseil municipal est ravi de cette marque de reconnaissance et félicite l'équipe technique ainsi que la commission fleurissement pour le travail accompli,

(arrivée de Eric MARGERIE)

- *l'objectif principal pour la fin de l'année est la réalisation des parterres devant le Foyer Rural puisque l'aménagement des jardinières le long de la RD 613 entre le Foyer Rural et la bibliothèque a été confié à l'entreprise LEFEVRE de Conteville,*
- *concernant le rond-point « le Nerval », la commission envisageait de semer du gazon japonais pour agrémenter cet espace. Par ailleurs, Mme DE NEEF mentionne qu'il avait été préconisé par l'Agence routière un aménagement gravillonné sur le pourtour du rond-point afin que le personnel communal soit moins exposé lors de la tonte. Des élus pensent que cela compliquerait le travail de tonte.*
- *Ayant été questionné par un usager de la RD 613, Mme DE NEEF demande si l'aménagement de l'ancien calvaire qui date de 1899, doit être étudié par la commission qui n'est d'ailleurs pas favorable à la pose de suspensions au-dessus d'un espace déjà fleuri. Un large débat s'instaure et il ressort que la légende de ce calvaire, patrimoine communal, pourrait être apposée sur le vestige. La commission peut faire des propositions dans ce sens.*

AFFAIRES FINANCIERES

REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT : FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT (TA) EN REMPLACEMENT DE LA TLE (TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT)

délibération 2011/74

Madame le maire expose que la fiscalité de l'urbanisme a évolué récemment, avec la création d'une nouvelle taxe d'aménagement (TA) outil de financement des équipements publics de la commune.

La TA se substituera à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale pour les espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TD/CAUE). Elle se substitue également à la participation en programme d'aménagement d'ensemble (PAE). Elle est enfin

destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations financières : participation pour voirie et réseaux (PVR), participation pour raccordement à l'égout (PRE), participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS).

La commune disposant d'un POS approuvé, la TA s'instaure de plein droit au taux de 1%. Pour un taux commun supérieur (compris entre 1 et 5%) et les exonérations facultatives, le conseil municipal doit délibérer avant le 30 novembre 2011 pour une application au 1^{er} mars 2012.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'instituer la taxe d'aménagement en fixant un taux uniforme de 5% pour l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour les durées minimales ci-dessous et tant qu'une autre délibération n'établit pas des dispositions différentes :

- 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014) pour ce qui concerne l'institution de la TA
- 1 an pour le taux et les exonérations.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département (DDTM) au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

SPORTS – LOISIRS – ANIMATION - CULTURE

BIBLIOTHEQUE : BILAN ET OBJECTIFS

(Eric MARGERIE, rapporteur)

BILAN:

Dans le cadre de l'opération annuelle « la bibliothèque s'invite à l'école maternelle », 10 nouvelles inscriptions ont été enregistrées et désormais la structure compte 197 lecteurs inscrits.

La bourse aux livres de cet été a rapporté 41,80 €

Depuis le 26 octobre et jusqu'au 9 novembre, une exposition sur les fées se tient à la bibliothèque.

OBJECTIFS

En janvier, Raymond DUMONT exposera des timbres et des cartes.

En mars et avril, une exposition sur les fleurs et les jardins sera présentée au public.

En mai, juin et juillet, les enfants de l'école élémentaire devront imaginer la tête d'un personnage à partir d'un album intitulé « l'homme sans tête ». La tête devra être réalisée à partir de matériaux de récupération. Les œuvres seront exposées et les lauréats du concours seront récompensés sous forme de livres.

PROJET ENFANCE : MISSIONS DE ELSA MARIE

(Eric MARGERIE, rapporteur)

Elsa MARIE assure la direction du centre de loisirs dans le cadre de sa formation par alternance (octobre 2011 à septembre 2012) au DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport).

Au niveau de son cursus, elle doit soutenir un projet, distinct de la direction du centre de loisirs mais lié à la coordination d'une démarche définie principalement ainsi qu'il suit :

« réalisation d'un diagnostic du territoire dans les perspectives du développement du projet enfance : état des lieux et analyse de l'existant au regard des besoins des enfants de 3 à 12 ans, des familles et des enjeux du territoire ».

Pour que le projet aboutisse, la mairie doit soutenir cette démarche en participant aux réunions de travail.

L'étude effectuée par Elsa MARIE permettra d'avoir une analyse précise des besoins dans le secteur enfance et de réfléchir à de nouvelles pistes de travail dans ce domaine.

Au vu des expériences précédentes, il a été précisé à la LEC (Ligue de l'Enseignement du Calvados) que la mairie ne maintiendra pas de centre de loisirs si le public est majoritairement extérieur à la commune.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC DU VAL ES DUNES

REUNION DU 13 OCTOBRE 2011

(Eric MARGERIE, rapporteur)

Un bilan des « rencontres pour l'emploi » 2011 a été dressé au cours du conseil communautaire du 13 octobre. 900 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle Emploi et d'importants freins de mobilité ont été relevés.

Au vu du succès de cette manifestation (432 visiteurs sur une matinée, 50 exposants et 2 ateliers), l'organisation d'une 4^{ème} édition est envisagée en 2012.

Un point info 14, qui est un lieu de rencontre entre les partenaires publics ou privés (CAF, Pôle Emploi, CPAM, SNCF, ...), sera créé à Bellengreville pour desservir l'ensemble du territoire.

Au niveau de l'internet, pour traiter les « zones blanches » et plus largement les espaces où la réception internet est insuffisante, une enquête de satisfaction sera menée auprès de l'ensemble de la population du Val ès dunes.

En ce qui concerne Cagny, le questionnaire a été distribué en même temps que le bulletin municipal.

MODIFICATION DU SIEGE ADMINISTRATIF

délibération 2011/75

Lors de sa réunion du 13 octobre 2011, le conseil communautaire a décidé de procéder au changement de son siège suite à son installation au 1 rue Guéritot à Argences.

Cette délibération a modifié les statuts de la CDC du Val ès dunes et chaque commune membre doit maintenant débattre sur le sujet.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *approuve le transfert du siège administratif de la « communauté de communes du Val ès dunes » au 1 rue Guéritot à Argences (14370) à compter du 1^{er} septembre 2011,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

SMAEP DU CLOS MORANT : REUNION DU 19 OCTOBRE 2011

(Joël COTREL, rapporteur)

Au cours de la séance du 19 octobre 2011, le conseil syndical du SMAEP du Clos Morant a décidé de retenir l'entreprise CISE TP pour effectuer les travaux de renforcement du réseau d'eau potable alimentant les communes de Banneville-la-Campagne et Emiéville pour un montant de 112 500 €.

Au niveau de l'assainissement, une hausse du prix du m³ a été votée soit 0,78 € au lieu de 0,68 €.

Concernant les travaux de réhabilitation du système d'assainissement, une clôture (4 350 €) sera posée autour du poste de relèvement de la rue de la Poste et l'espace clos sera bitumé.